



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Objectif de consommation de matières premières

Question écrite n° 31100

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'objectif de la France de découpler progressivement sa croissance de sa consommation de matières premières, tel que prévu par l'article 74 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015. En effet, ledit article prévoit une hausse de 30 % du rapport entre le produit intérieur brut de la France et sa consommation intérieure de matières premières, de 2010 à 2030. La préservation des ressources devant être une priorité, ce qu'a réaffirmé la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, il est indispensable que cet objectif ne soit pas supplanté du fait de considérations rétrogrades. Il lui demande alors de bien vouloir lui faire part de l'état d'avancement de la France dans l'atteinte de cet objectif, cinq ans après la promulgation de la loi qui le porte.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31100

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 2021

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4884

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)